

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

21 novembre 2025

NATIONALISATION D'ARCELORMITTAL FRANCE - (N° 2123)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

N° 28

**AMENDEMENT**présenté par  
Mme Lebec

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 2, insérer l'article suivant:**

Dans un délai de six mois à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport détaillant l'importance stratégique de la filière sidérurgique en France et en Europe et évaluant les difficultés structurelles auxquelles elle est confrontée.

Ce rapport comporte notamment :

1° Une analyse du rôle de la sidérurgie dans l'économie française et européenne, incluant sa contribution à l'emploi, à la souveraineté industrielle, aux chaînes de valeur stratégiques et à la transition écologique ;

2° Un diagnostic des difficultés structurelles rencontrées par la filière, portant notamment sur la concurrence internationale, les coûts de l'énergie, l'évolution de la demande, les enjeux environnementaux, les besoins de modernisation et les limites des dispositifs publics de soutien existants ;

3° Une étude comparative des politiques industrielles et des stratégies adoptées dans les principaux pays producteurs d'acier ;

4° Des recommandations visant à renforcer la compétitivité, la résilience et la durabilité de la filière sidérurgique française et européenne.

Ce rapport peut faire l'objet d'un débat sans vote devant les deux assemblées.

## EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à éclairer le Parlement sur la situation de la filière sidérurgique, secteur essentiel à la souveraineté industrielle de la France et de l'Union européenne. Face aux mutations économiques mondiales, aux exigences croissantes de décarbonation et à une concurrence internationale particulièrement intense, la sidérurgie se trouve confrontée à des défis structurels majeurs.

Un rapport exhaustif est indispensable pour mieux appréhender la place stratégique de cette filière dans l'économie, mesurer les risques pesant sur sa pérennité et identifier les leviers susceptibles de renforcer sa compétitivité et sa capacité d'innovation. Ce diagnostic permettra d'orienter plus efficacement les futures décisions publiques, qu'il s'agisse de soutien industriel, d'investissements, de politique énergétique ou de souveraineté économique.